



## **ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES**

*Association sans but lucratif régie par la loi de 1901*

48 rue Foucher-Lepelletier

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Président Eric Hintermann, Vice-président Julien Fonsèque

Secrétaire général Eric Blaisse, Trésorier Hubert Harivel

Contact par mail : [associationturfistes@yahoo.fr](mailto:associationturfistes@yahoo.fr)

Site internet : [www.associationturfistes.fr](http://www.associationturfistes.fr)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/associationturfistes/>

# ***Lettre aux adhérents n° 47***

***Le 2 mai 2016***

## ***SOMMAIRE***

*L'éditorial d'Éric Hintermann, président de l'ANT, p. 1*

*Dossier : L'utilisation de l'argent des parieurs, par Eric Blaisse et Max Popiacki, p.5*

*Hippodromes : les doléances d'un turfiste, par Alain Kuntzmann, p. 12*

*L'ANT à travers la presse, p. 15*

*Nos adhérents ont la parole : Question de méthode, par Maurice Rousset, p. 17*

*L'ANT-TOP et l'ANT-FLOP de mars-avril 2016, p. 18*

*Adhérez ou faites adhérer à l'ANT : coupon d'adhésion, p. 21*

*Rendez-vous au prochain numéro, p. 22*

## ***L'ÉDITORIAL D'ÉRIC HINTERMANN, président de l'ANT***

**UNE RELANCE DONT LES TURFISTES SONT ÉCARTÉS.**

**(COMME D'HABITUDE !)**

Les turfistes sont les premiers à se féliciter de la relance des courses françaises avec la diffusion du quinté quotidien sur LCI et des grands événements hippiques sur TF1. Le « marketing commun » galop et trot réunis sous l'appellation EquipE est une bonne nouvelle. Le PMU a de son côté renouvelé un quart des 12.800 points de vente et crée de nouveaux PMU City, au nombre de 17 maintenant, dans des grandes villes. Enfin la séparation des masses des

enjeux joués dans le réseau en dur et sur l'internet, imposée par l'Etat, a été remarquablement gérée. C'est le côté positif.

Il y a aussi un côté négatif qui perdure. Les turfistes ne sont associés à rien. Leur association, qui vient de fêter son vingtième anniversaire, a accumulé une expérience inégalée avec ses passionnés du cheval et des courses qui fréquentent tous les hippodromes. Rigoureusement indépendante par rapport aux institutions hippiques (ce qu'elles n'aiment pas), elle a été fondée par votre serviteur sur le principe d'un dialogue intelligent des turfistes jusqu'alors sans défense, avec l'Etat, le PMU, les sociétés du trot et du galop. Au moment de sa création, le président du PMU d'alors, M. Jean Farge, s'était félicité d'avoir un interlocuteur. Son successeur M. Bertrand Bélinguier recevait chaque année le bureau de l'association. Après lui, M. Philippe Germond n'avait que faire des turfistes et des chevaux. Il a emmené le PMU à la catastrophe actuelle que nous avons prévue en multipliant à l'infini (ou presque) les jeux et les courses à la seule fin d'augmenter le chiffre d'affaires. On a vu avec la baisse des enjeux, le résultat de cette arrogante absence de concertation. Son successeur, M. Xavier Hürstel, qui m'a reçu longuement pour une prise de contact, doit bien sûr encore faire ses preuves. Nous espérons qu'il pratiquera avec nous un dialogue constructif en vue des nombreuses réformes qui sont nécessaires. Comme l'a écrit le grand journaliste hippique français Patrick Lanabère, « qui mieux qu'un turfiste peut raisonner turfiste ? »

Les Américains ont montré la voie en allant jusqu'à confier des responsabilités à des turfistes, comme l'a révélé en France la « mémoire des courses du monde entier » Bernard-Victor Barouch. Aux Etats-Unis on sait utiliser les compétences. On y reconnaît celles des turfistes qui sont indiscutables. C'est ainsi qu'une turfiste américaine, Judy Wagner, qui avait gagné le championnat national des pronostics hippiques une année, a été recrutée comme membre de la commission des courses de la Louisiane. Elle vient d'être élue Présidente de l'Association Internationale des Commissaires des Courses, dont la fonction est d'unifier les règlements en matière de régularité des courses, de médication et de dopage. Chez nous, les institutions hippiques préfèrent vivre en vase clos avec les résultats que l'on sait.

### **LE QUINTÉ VICTIME DES BONUS DU PMU**

Il est par exemple grand temps de réformer le jeu phare du PMU, le quinté. S'il reste comme il est, les nouveaux turfistes, que la relance veut attirer, auront tôt fait d'abandonner la partie en raison des espérances de gains réduites par le nombre trop élevé de types de paris : Si l'on ajoute le quinté ordre et désordre, les bonus 4, 4 sur 5, et 3 (5 rapports), le quarté ordre et

désordre et un bonus (3 rapports), le tiercé ordre et désordre (2 rapports), les jeux simples gagnants et placés (4 rapports), les couplés ordre, gagnant et désordre (5 rapports), le trio (1 rapport), le 2 sur 4 (1 rapports), le multi (4 rapports), on arrive à 25 rapports différents sur la seule course du quinté.

Prenons le cas des bonus : le PMU les adore pour la raison simple que les petites sommes gagnées sont aussitôt rejouées. Cela a pour effet de gonfler le chiffre d'affaires. Mais ces mêmes petits rapports sont en grande partie responsables de la baisse en 2015 de 2,9% des enjeux hippiques. Au sein de l'ensemble des paris sur les chevaux, le quinté (17,6%) est désormais devancé par les jeux simples (33%) et la gamme des couplés (21,1%). Ces chiffres de 2015 révèlent une aggravation par rapport à 2014 où le quinté faisait 19,9% des sommes jouées, contre 19,6% pour les couplés et n'était devancé que par les jeux simples (33,5%). De toute évidence, il ne faudrait conserver qu'un seul bonus, de préférence le 4 sur 5, comme sur le e-quinté de l'internet. Cela éviterait que les rapports du désordre soient souvent ridicules alors qu'il n'est pas si facile de trouver les cinq premiers. D'autre part, le multi qui est un autre pari sur cinq chevaux n'a pas sa place dans la course du quinté où il lui fait concurrence. Il faudrait aussi annuler la disposition suivant laquelle le rapport ordre ne doit pas dépasser cent vingt fois le désordre car elle pénalise sans raison les quelques bienheureux qui ont réussi à trouver l'ordre. Enfin le prélèvement supplémentaire progressif, le célèbre PSP, est en soi un scandale puisqu'on affiche un gain de par exemple 1 million alors que dans la réalité cela fera beaucoup moins. L'Etat se sert généreusement deux fois alors qu'il n'est pour rien dans la sagacité des parieurs. Il le fera de nouveau avec l'impôt sur la fortune qui lui peut se justifier puisqu'il n'y a aucune raison d'exonérer une source de richesse parmi d'autres.

### **LES TURFISTES SONT LES MAL AIMÉS DES INSTITUTIONS**

Les paris sur les courses de chevaux doivent garder leur caractère spécifique. Il s'agit en effet d'un jeu intelligent. Il ne doit pas se confondre avec les jeux de hasard comme l'euromillion et le loto, même si certains jouent les numéros, ce qui est leur droit. On « joue comme on aime ». Les turfistes forment la base de toute la filière hippique française qu'ils financent par leurs mises. Sans eux et bien sûr les propriétaires, tout le système s'écroulerait. Or ils en sont les mal aimés, les peu considérés et parfois même les méprisés. Si l'on excepte Vincennes, où la direction du trot se concerta avec l'ANT pour assurer la desserte de l'hippodrome par des transports en commun, rien n'est fait pour amener les turfistes aux courses, que ce soit à Longchamp, Chantilly ou Cagnes-sur-Mer pour prendre quelques exemples. Celles-ci se disputent devant des tribunes vides alors même que les hippodromes français sont les plus

beaux du monde. Autre constat, les turfistes sont interdits sur Equidia, la chaîne des courses. En avez-vous déjà vus sur le petit écran ? Depuis sa création, l'ANT y a été interviewée trois fois seulement ! Les institutions essaient maintenant de mettre en avant une association complaisante. Le PMU a même été jusqu'à créer un journal, Gény Courses, sur le modèle (!) soviétique de la « Pravda » où toute critique était exclue. Les turfistes qui ont l'esprit libre n'en ont pas voulu si bien qu'il a fait faillite avec une perte que certains évaluent à plusieurs dizaines de millions d'euros. En somme les institutions ont financé avec l'argent joué par les parieurs un journal qui avait pour but de couler la presse turfiste libre où ils peuvent trouver des informations et des critiques.

A l'heure où le système hippique est en crise avec une baisse continue des enjeux, il serait temps pour les institutions d'œuvrer avec les turfistes pour ouvrir des perspectives d'avenir. Des réformes sont nécessaires dans tous les domaines, qu'il s'agisse des commissaires qu'il faut professionnaliser, du programme des courses au galop et au trot où les partants des quintés sont souvent en nombre insuffisant, du niveau de la course du quinté qui doit être assuré pour ne pas se transformer en loterie, de la tva passée de 8% à 20% qui réduit le nombre de propriétaires, du prix du Jockey Club passé à 2100 mètres et qui doit retrouver la distance classique de 2400 mètres pour concurrencer le Derby d'Epsom, des vieux chevaux dont il faut assurer la retraite, etc.

Pour sortir de la crise des courses et des jeux hippiques, il faut aller vers des Etats Généraux de la filière qui associeraient tous ses acteurs y compris les turfistes et la presse hippique sous la présidence du ministre de l'agriculture. Après un travail de quelques mois effectué au sein de commissions pour couvrir en profondeur tous les aspects de la crise actuelle et proposer des solutions, ces Etats Généraux ouvriraient des perspectives dessinées en commun pour l'avenir de la filière.

ERIC HINTERMANN

Président de l'Association Nationale des Turfistes

## DOSSIER :

# L'UTILISATION DE L'ARGENT DES PARIEURS HIPPIQUES

### 1<sup>ère</sup> partie :

## PMU : LA GESTION DE L'ARGENT DES PARIEURS

### EST ARBITRAIRE

#### 1 LA DÉRIVE DES PARIS SPORTIFS

En choisissant de proposer à partir de 2010 des paris sur le sport et le poker, le PMU a pris le risque de ne plus privilégier son cœur de métier, l'hippisme, et sa cible ordinaire, les turfistes.

Deux problèmes se posent particulièrement :

1 Des campagnes publicitaires sont régulièrement menées par le PMU pour promouvoir les paris sur le football. Les budgets de ces campagnes ne sont jamais révélés au public, mais les données qui transparaissent montrent qu'il s'agit de sommes colossales par rapport au nombre de joueurs réel qui mise au PMU sur le sport. Autrement dit, proportionnellement au nombre de joueurs intéressés par l'un ou l'autre domaine, le PMU dépense beaucoup plus pour promouvoir le pari sur le sport que le pari sur les courses. En 2014, 20 % du budget de la publicité du PMU étaient consacrés aux paris sportifs, 65 % aux paris hippiques, alors que les paris sportifs ne représentaient que 2,5 % environ du chiffre d'affaires des enjeux totaux du PMU (chiffres fournis par *Paris-Turf* du 13 janvier 2015). Par exemple, les titulaires d'un compte PMU hippique ne cessent de recevoir de la part du service commercial du PMU des invitations à parier sur le sport. C'est-à-dire que d'une part le PMU ne cesse de tenter de détourner les turfistes des paris sur l'hippisme en leur proposant de jouer plutôt sur le sport, d'autre part c'est avec l'argent des turfistes que le PMU finance, sans l'accord des turfistes, ces campagnes publicitaires pour les paris sportifs. Ajoutons que la direction commerciale du PMU a reconnu dans un article paru dans *Paris-Turf* il y a quelques mois que ces campagnes publicitaires n'étaient pas très efficaces puisque, après les campagnes initiales, qui étaient parvenues à faire savoir que le PMU proposait aussi des paris sur le sport, des enquêtes d'opinion récentes

avaient montré que les joueurs avaient déjà un peu oublié cela, et qu'il allait falloir recommencer une campagne publicitaire pour de nouveau faire savoir que le PMU proposait des paris sportifs... Ajoutons enfin que le résultat des paris sur le sport est très décevant pour le PMU : « Notre part de marché a un peu reculé en 2015 », a reconnu Xavier Hürstel, PDG du PMU, dans une interview qu'il a donnée au *Figaro* du 13 janvier 2016. A tous les niveaux, il s'agit donc d'un échec, d'autant plus grave qu'en l'occurrence **l'argent des turfistes est utilisé à d'autres fins que l'hippisme**. C'est d'autant plus regrettable que, dans le même temps, le « Taux de Retour Joueurs », c'est-à-dire l'argent rendu aux parieurs après les prélèvements, a régressé en 2015 et 2016.

2 Si jamais les paris sportifs prenaient de l'ampleur au PMU, comment les responsables du sport supporteraient-ils longtemps que tout cet argent misé sur le sport serve à nourrir les chevaux de courses ? Bien entendu le sport ferait en sorte de demander son dû, arguant à juste titre que l'argent misé sur le sport doit revenir prioritairement au sport et non pas aux chevaux de courses. C'est donc une épée de Damoclès que le PMU s'est placée sur la tête en cas de succès.

## 2 LE MUTUALISME DÉVOYÉ

L'Etat a fixé comme règle aux paris hippiques le mutualisme, c'est-à-dire que, pour chaque course, les joueurs gagnants doivent se partager tout l'argent de la course restant à redistribuer après les prélèvements. Or, comme ses concurrents, le PMU propose de plus en plus souvent toute une série de promotions publicitaires et de gestes commerciaux qui sont autant de dérogations au principe de base du mutualisme. Pour ne prendre qu'un exemple, *Paris-Turf* du 4 avril 2016 annonçait en page 3, sous le titre « IMPORTANTE DOTATION, UN GRAND DÉFI DE 50 000 EUROS SUR LA CARTE MYPMU », que le PMU allait récompenser les cent turfistes qui auraient le plus gagné à certains jeux du 4 au 7 avril, « le grand vainqueur repartant avec 5 000 euros ». De même les annonces publicitaires faites pour vanter les mérites de la possession de la carte MYPMU s'adressent aux parieurs en leur promettant : « Jusqu'à 2% offerts sur tous vos paris ».

Questions : où est pris cet argent ? D'où vient-il ? Sur quel budget ces abondements, ces bonus extrêmement importants sont-ils pris ? Ne s'agit-il pas d'une entorse énorme au principe de base du mutualisme ?

D'après certains articles de la presse hippique, cet argent pourrait provenir des « masses non redistribuées ». Il s'agit de l'argent qui reste au PMU quand par exemple un joueur a été le seul à trouver une bonne combinaison mais l'a jouée en « flexi » : s'il a validé sa mise pour 10 centimes par exemple au lieu d'un euro, il ne touche que 10 % du gain, le reste revient au PMU.

Cet argent peut également provenir de ce que l'on appelle les « bénéfiques centimes ». Rappelons d'abord ce que sont les « bénéfiques centimes » (on dit aussi « arrondis centimes »). Laissons la parole à Cyrille Giraudat et Gérard Callegari, directeur et directeur-adjoint du marketing du PMU, lorsque l'ANT les a interrogés en 2006 : « Il faut savoir que les rapports sont toujours payés en arrondissant au décime inférieur. C'est-à-dire que, par exemple, tout rapport supérieur à 3,10/1 et inférieur à 3,20/1 (soit tout rapport allant de 3,11/1 à 3,19/1) sera payé 3,10/1. Ces « centimes » représentent à peu près 0,3 ou 0,4 % des enjeux. » (*Lettre aux adhérents de l'ANT n° 26*, mai 2006).

Les « bénéfiques centimes » constituent une sorte de trésor de guerre, que certains dénoncent comme une sorte de « caisse noire » insuffisamment transparente. Officiellement, cette caisse, peu connue des joueurs (qui pourtant l'alimentent avec leurs deniers) sert à alimenter certains gestes commerciaux, certains paiements imprévus (par exemple on décide de payer deux arrivées différentes à l'issue d'une course, l'une d'abord par erreur puis l'arrivée officielle), ainsi que le paiement minimum de 1,10 euro lorsque presque tout le monde a joué le favori et que son paiement réel est inférieur à 1,10 euro, cela permet d'éviter de rembourser les mises.

S'il s'avère que les « bénéfiques centimes » servent à payer les opérations commerciales qui se multiplient désormais au PMU, il s'agit d'une entorse plus grande que jamais au principe du mutualisme. Si ce sont les « masses non redistribuées » qui sont en question, le manque de transparence n'est pas moindre. Dès lors que le principe du mutualisme est toujours celui que l'Etat impose au PMU, il faudrait que l'Etat veille à ce que les entorses à ce principe soient beaucoup plus clairement définies et encadrées, pour que le parieur n'ait pas l'impression que l'on fait un peu ce que l'on veut avec son argent.

### **3 LES DISTORSIONS DES COTES**

Les parieurs protestent souvent contre les distorsions de la cote d'un cheval (en particulier s'il est gagnant) entre le départ et l'arrivée d'une course.

A chaque fois que nous avons abordé ce problème avec les directeurs du marketing du PMU, on nous avait répondu que c'était pour les raisons suivantes : d'une part beaucoup de

joueurs jouent au dernier moment. D'autre part il faut réunir les masses de jeu de toute la France et même aussi de l'étranger. Enfin, l'informatique ne peut actualiser les cotes que toutes les quarante-cinq (auparavant) ou toutes les trente secondes (depuis 2015).

Les protestations s'étant multipliées ces derniers temps, *Paris-Turf* a enquêté sur ce sujet. Les résultats ont été édifiants, confirmant qu'il y avait de plus en plus de distorsions de cote entre le départ et l'arrivée d'une course.

Ce qui a été stupéfiant, c'est ce que l'on a appris de la bouche des responsables du PMU (*Paris-Turf* du 26 mars 2016), un secret qui avait jusqu'alors toujours été jalousement gardé : **de l'argent peut encore être joué après la fin officielle de la prise de paris, alors que la course est déjà partie.**

Voici exactement ce qu'écrit le journaliste de *Paris-Turf* :

« Le PMU apporte des précisions sur le moment du départ en lui-même : « *Il faut savoir qu'il existe deux commandes. La première dite de « départ » est saisie lors du départ réel de la course afin de stopper les ventes. Une seconde commande « départ confirmé » est saisie quelques secondes plus tard lorsque le départ est validé par les juges (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de faux départ). Cette seconde commande déclenche dans le système PMU l'arrêt des ventes et la génération des enjeux définitifs (forcément différents des derniers enjeux « provisoires » utilisés pour le dernier calcul de rapports probables avant le départ) et un ultime calcul de rapports probables est effectué. » » (*Paris-Turf* du 26 mars 2016, p. 31).*

Conclusion : au moment du "départ réel", on donne l'ordre de "stopper les ventes". Mais... elles peuvent continuer ! Ce n'est que lorsque le départ est validé qu'on donne l'ordre de l'"arrêt des ventes", et que celles-ci ne peuvent plus avoir lieu.

Il est clair que ce système doit être réformé d'urgence, car les distorsions des cotes, trop fréquentes, alimentent la suspicion de délit d'initié et ne sont donc pas bonnes du tout pour les courses.

Eric BLAISSE,  
secrétaire général de l'Association Nationale des Turfistes



## 2<sup>ème</sup> partie :

### **PMU : LES PARIEURS SONT LES VICTIMES DES DÉRIVES ET DES DYSFONCTIONNEMENTS DE TOUTES SORTES**

Reprenons l'article 2 du règlement du Pari Mutuel de l'édition de 2005 (l'article 1 : cet arrêté concerne les courses de chevaux) qui précise : Le principe du Pari mutuel implique que les enjeux engagés par les parieurs sur un type de pari donné sont redistribués entre les parieurs gagnants de ce même type de pari, après déduction des prélèvements fixés par la réglementation en vigueur.

C'est la mission première du PMU qui doit également s'assurer avant paiement qu'il n'y a pas eu d'enjeux anormaux, que la régularité de la course a été assurée (implication de France Galop et du Cheval français) et que les parieurs ont pu effectuer leurs paris dans des conditions normales de sécurité.

Or, sur ces sujets, nous constatons des dérives de tous ordres :

Le PMU s'est lancé dans la prise de paris sportifs et de poker. Il s'écarte ainsi de sa mission première qui est la prise de paris hippiques. Aucune information n'est diffusée dans la presse sur le résultat financier de ces activités. Quels sont les coûts des charges salariales directes, du marketing, des nombreux bonus offerts à titre publicitaire... et des autres charges communes qui devraient faire l'objet de clés de répartition... avec en regard les recettes (prélèvements opérés sur les paris). Des filiales spécifiques auraient pu être créées, mais nous pouvons très bien concevoir que la mise en place de ces structures étaient trop lourdes.

Les entreprises ont à leur disposition un outil de gestion performant, la comptabilité analytique qui permet d'affecter chaque charge et chaque produit à une activité préalablement définie, et pour les charges communes : loyers, salariés affectés à différentes activités, impôts... la liste est longue, il y a une clé de répartition.

Or L'Institution semble avoir des difficultés à produire des chiffres harmonisés, car, soit elle ne dispose pas elle-même de l'information de base soit ses systèmes de comptabilités analytiques sont insuffisants. Il y a de réelles difficultés pour obtenir des éléments économiques et financiers adaptés et directement exploitables sans retraitements ou recoupements multiples. Nous en déduisons que le système comptable est opaque car ce sont les auditeurs mandatés par monsieur Daniel Augereau dans son rapport du 6 02 2012 qui ont porté ce jugement sur la comptabilité des Institutions.

#### **LA PRISE DE PARIS SPORTIFS ET DE POKER**

Cette nouvelle activité a une incidence sur les paris hippiques. Le portefeuille du parieur n'est pas extensible, il se détournera vers ces nouveaux jeux avec comme conséquence une diminution du montant des paris hippiques. Or la filière hippique est la base du système et créatrice d'emplois. Des comptes distincts et précis, pour savoir

si cette activité est rentable, doivent conduire à des décisions de gestion prenant en compte tous les paramètres.

## **L’AFFAIRE GENY COURSES**

Le problème est beaucoup plus grave, ce qui nous semble très contestable dans les activités récentes du PMU, c’était son activité de patron de presse. Le PMU se lance dans la presse hippique et le pronostic ! Nous rappelons que le PMU s’éloigne de sa mission première : la prise de paris hippiques ! Quel en était le but ? Les turfistes vous diraient : « casser la presse hippique indépendante ».

Pour détenir 100% de Geny Courses, le PMU prend des risques : deux participations pour 10 900 000 euros qui seront à passer en pures pertes ! Les derniers bilans certifiés conformes par le Greffe de Nanterre indiquent pour 2012 une perte de 7 752 854, si on ajoute celles de 2010 : 1 585 595 et celles de 2011 : 4 747 682 on arrive à un total de 14 086 131 euros de 2010 à 2012. Ne sont pas compris dans ces pertes, celles de 2013, le bilan n’ayant pas été déposé au Greffe de Nanterre, nous n’en avons pas connaissance. Il faut prendre en compte également les pertes de 2014 avant sa cession à un autre groupe de presse. A combien se montent les pertes totales (provisions comprises) pour cette opération désastreuse ? Inférieures à 50 millions d’euros ?

Comment qualifier la politique commerciale du PMU dans cette affaire ? Ce quotidien a été vendu à 1 euro, au dessous de son prix de revient. Il a parfois été distribué gratuitement aux abords de l’hippodrome à côté du stand de Paris-Turf qui se vendait à 1,70, ou offert sur l’hippodrome avec de petits cadeaux. Ce journal est en perte, mais il se trouve dans une situation privilégiée, ses pertes sont prises en compte par le PMU, sa société mère. Ne sommes-nous pas dans le cas de concurrence déloyale et de dumping ?

Nous notons que la Française des Jeux qui est une SA dépose ses comptes chaque année au Greffe, que nous pouvons, si nous le souhaitons, prendre connaissance de ses états financiers : bilan, compte de résultat, annexe, PV d’Assemblée Générale et PV du Conseil d’Administration, rapport du Commissaires aux comptes... Pour Geny-Infos et ses filiales, Monsieur Xavier Hurstel, qui en était le président les déposait chaque année au Greffe avec retard, et en 2013 ne les a pas déposés du tout, ce qui est en violation avec les règles sur les sociétés commerciales. La raison, probablement pour en cacher de mauvais résultats ? Nous notons également qu’une petite SARL avec un chiffre d’affaires peu élevé, dépose ses comptes au Greffe, et que le PMU qui a un chiffre d’affaires de près de 10 milliard d’euros en est dispensé car il a le statut de GIE. Il serait souhaitable que les ministères de tutelle demandent au PMU de déposer ses comptes au Greffe compte tenu de son chiffre d’affaires élevé ?

## **PRINCIPE DE MUTUALISME**

Dans le cas où les centimes ne sont pas payés aux gagnants, le principe n’est pas respecté. Quand le rapport est, en calcul théorique, de 4,89 pour 1 euro, le parieur est réglé sur la base de 4,80. Ze Turf, autre opérateur de paris, règle les centimes comme Le Turf. A combien se montent tous ces centimes non payés au parieur ? Et comment sont-ils répartis dans les comptes du PMU ?

## **COURSES TRUQUEES ET AFFAIRES DE JEUX**

Mons le 21 03 2013 : la cavalière tire son cheval afin qu'il ne gagne pas Le PMU en a connaissance avant que le rouge soit mis (validation de la course) et il ne bloque pas, comme il devrait le faire, les paiements. Il y a défaillance dans sa mission. La cavalière sera suspendue 5 ans (cas rarissime) et le cheval sera privé de compétition 1 an. Les parieurs ont subi un préjudice du fait du PMU.

## **SUBSTITUTION DE CHEVAUX**

Enghien le 7 03 2016 : c'est un cheval dont le nom est Chenas qui court sous le nom d'un autre dont le nom est Via Dolorosa dans la 6ème course. Il est très joué 5/1 il sera distancé dès l'arrivée de la course. Les parieurs qui ont misé sur ce cheval n'ont pas été remboursés. Les parieurs ont subi un préjudice du fait du PMU

## **BORNES DE PARIS : dysfonctionnements**

Sur l'hippodrome, les billets de banque, les chèque-pari, les tickets gagnants insérés dans une borne sont parfois bloqués dans cette borne. Il n'y a pas de système d'appel sur la borne pour appeler un informaticien. Toutes les bornes ne sont pas numérotées. Le ticket peut rester bloqué définitivement dans la borne, ou ressortir un certain nombre de secondes après son introduction. Les informaticiens ne sont pas nombreux, et les hippodromes, dans la région parisienne, ont de grands espaces. S'il n'y a pas un informaticien à proximité, c'est perdu pour le parieur. S'il se déplace pour rechercher un informaticien et que son ticket n'est pas retrouvé, il n'a plus aucune preuve. Si le parieur reste près de sa borne et que l'informaticien ne retrouve pas son ticket, il n'a pas de preuve non plus ! S'il insiste pour un constat, ses chances d'être remboursé sont nulles : il n'a pas de preuve ! Précédemment, il y avait ait possibilité de demander à un guichetier à proximité d'appeler un informaticien. Mais les guichets ont pratiquement été tous supprimés. Ce sont les relations humaines et la convivialité qui disparaissent. C'est une des causes de l'accélération de la désertification des hippodromes. Dans les points-courses, si le problème des fonctionnement des bornes présente des dysfonctionnements, ce cas pose moins de problème, le responsable du point courses est à proximité du parieur. Parier, c'est à partir de 18 ans, c'est le principe fondamental du code de communication élaboré par le PMU. Avec les bornes de paris, ce principe n'est plus respecté par manque de surveillants. La clientèle anglo saxonne est nombreuse pour les grands prix dans les courses de galop, les bornes ne fonctionnent qu'en français !

Les jours de forte affluence sur les hippodromes nous constatons une recrudescence des agissements de pickpockets. De nombreux parieurs en sont victimes, le service de sécurité est très insuffisant. Ne peut-on pas assimiler une borne de pari à un distributeur de billets (carte bleue) ? Si cela était le cas, il faudrait en tirer des conséquences sur le plan juridique.

Max Popiacki, membre de l'ANT, ancien vice-président

# HIPPODROMES : LES DOLÉANCES D'UN TURFISTE

*par Alain Kuntzmann, membre du Bureau de l'ANT*

Dans un monde des loisirs excessivement concurrentiels, pour le public qui vient assister à un spectacle quel qu'il soit, quelles sont les bases de sa venue ?

## ***L'information préalable***

Hormis le prix de l'Arc de Triomphe, le prix du Jockey-Club, le prix de Diane et le Grand Steeple-Chase de Paris, comment être informé des réunions de courses dont les lieux et les horaires sont « anarchiques » ? Impossible de planifier à l'avance.

## ***Comment s'y rendre ?***

C'est difficile sans voiture, même en région parisienne (hormis par le train pour Enghien) avec de plus une signalisation des hippodromes (principalement en région parisienne) déficiente, y compris quelquefois celle du parking (St-Cloud par exemple).

## ***À quelle heure ?***

Alors là ....impossible de comprendre le principe. Entre 11 h 30 et 17 h 30 tout est possible. Et cette information est difficile à trouver ailleurs que sur les journaux spécialisés.

## ***Pour quel spectacle ?***

Quels sont les deux principaux moments forts d'une course ? le départ et l'arrivée.

- où est le spectacle lors d'un 1.000 m ligne droite à Longchamp ?... sur l'écran géant... autant regarder la télé chez soi. Bien sûr transférer, par exemple, un Prix de L'abbaye de Longchamp sur un autre hippodrome va paraître une « monstruosité » pour certains. Mais avec les pieds dans le béton pour être sûr de ne pas bouger, dès que l'eau monte... on se noie.
- où est le spectacle lors d'un 1800 ou 2000 m ligne droite à Maisons Laffitte ? On ne voit ni l'arrivée ni le départ.
- où est le spectacle lors d'un départ à l'élastique en obstacles ? au lever des élastiques, il y a quelquefois déjà trente longueurs entre le premier et le dernier. Qu'un entraîneur ait donné l'ordre à son

jockey d'attendre, soit, mais où est la régularité des courses lors de tels départs ? Qu'en pense un turfiste ou le public ? Imagine-t-on une équipe de football mettre d'entrée de jeu un but contre son camp parce que ses joueurs jouent mieux quand ils sont menés au score !!! Qui a dit qu'il fallait des départs « lancés » et pour l'intérêt de qui ? En tout cas ni des turfistes ni du public. Les starters sont peut-être devenus incompetents !!! Sans être centenaire j'ai connu le départ à l'élastique en plat. Les jockeys rangeaient leurs chevaux en ligne devant l'élastique et tout le monde partait ensemble (et un cheval de plat est plus « speed » qu'un cheval d'obstacle).

Esthétiquement et émotionnellement c'est un moment fort d'une course. Après chacun peut prendre la place qu'il veut, en tête, dans les chevaux de tête, derrière.

Ne peut-on pas donner des indications et consignes strictes aux entraîneurs, jockeys, et aux responsables des départs, sur les modalités du départ en obstacles, pour que tous se rangent en ligne et partent ensemble ? (voir le départ du Grand Steeple Chase d'Aintree : 39 chevaux parfaitement en ligne et au pas avant le départ.)

Ceci paraît pourtant un minimum pour le respect de la régularité des courses et donc pour le respect du public en général et du turfiste en particulier.

- où est le spectacle quand il faut plus de cinq minutes pour faire entrer tous les chevaux dans les boîtes ? Cette attente, liée au manque de « discipline » des chevaux, ne se retrouve pas sur les hippodromes étrangers. Les retransmissions des courses étrangères par Equidia sont édifiantes. Il faut que les entraîneurs éduquent beaucoup plus leurs chevaux pour que l'entrée dans les boîtes devienne naturelle. Peut-être plus de stalles sur les pistes d'entraînement et des exercices d'entrée beaucoup plus fréquents, par exemple à chaque galop sérieux faire systématiquement partir les chevaux des boîtes. Et peut-être plus de préposés sur la piste pour faire entrer les chevaux par deux (ce qui est le cas à l'étranger) et non pas un par un (les derniers à entrer tournant quelquefois plusieurs minutes avant que le précédent veuille entrer dans sa stalle). Les difficultés constatées fréquemment sur nos hippodromes, en plus des retards occasionnés et de la mauvaise

image pour le public, peuvent être source d'accidents pour les jockeys et les hommes de piste.

- quelles propositions pour celles ou ceux qui ne viennent que par curiosité ou pour accompagner un membre de leur famille ou un ami parieur ?

Hormis dans les restaurants (chers) situés en étage, la restauration est indécente. Les jours de courses avec début des opérations vers 12 h, donc départ de la maison vers 11 h/11 h 30, la question du déjeuner se pose forcément. Par exemple à Saint-Cloud, la brasserie Tanerko est sans doute la plus sympathique que je connaisse de par son emplacement entre la piste et le hall des paris. Qui a donc décidé de la réserver pour le personnel des hippodromes les jours de courses ???? On les regarde manger de bons petits plats, confortablement installés à leur table devant la piste, pendant que nous, le public, cherchons désespérément un sandwich et un endroit pratique pour nous installer. Si la rentabilité de la restauration publique est insuffisante, n'est-il pas possible de faire déjeuner le personnel avant le début des opérations et ouvrir ensuite au public avec le même traiteur, voire le même menu ? La rentabilité devant être déjà assurée avec les repas du seul personnel.

- aucune activité entre les courses (hormis certains dimanches pour les enfants) et absence de lieux conviviaux décents (simplement pour s'asseoir et prendre une consommation) pour ceux ou celles qui accompagnent un turfiste et trouvent le temps long entre deux courses. La paupérisation de l'offre semble en cours, matérialisée par des roulottes à hot-dogs en plein milieu du pesage et l'effrayante tristesse des halls réservés au public. Une partie du budget prévu pour la reconstruction de Longchamp aurait été mieux affectée pour transformer tous les grands halls des hippodromes parisiens et en faire des lieux d'accueil offrant des choix d'activités multiples, donc pour tout public.

# L'ANT À TRAVERS LA PRESSE

Communiqué de l'ANT paru dans Le Veinard du 12 mars 2016



## COMMUNIQUÉ DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

### LES COURSES DANS LA TOURMENTE

*Aux courses, les incidents se multiplient. A Cagnes, c'est un cheval qui prend la place d'un autre dans sa stalle de départ (4 au lieu de 14) et l'emporte...*

*À Enghien, c'est un cheval qui, carrément, court sous le nom d'un autre... Dans ces deux cas les turfistes lésés seront-ils remboursés ? Non.*

*Les hommes aussi ruent dans les brancards. Sur Equidia, ce sont les journalistes qui signent une pétition contre les plans d'économies et de restructuration de la chaîne. Au PMU, ce sont les employés qui empêchent le déroulement du quinté d'Enghien pour protester contre le plan d'économies et de restructuration de l'opérateur. Enfin, sur les réseaux sociaux, ce sont les parieurs qui ne décolèrent pas face à la hausse des prélèvements opérée sur leur dos par le PMU au 1er janvier.*

*Bref, les courses sont dans la tourmente. Ces incidents à répétition, ces problèmes qui entravent le bon fonctionnement sont la conséquence directe de la fuite en avant que l'Association Nationale des Turfistes ne cesse de dénoncer depuis plusieurs années :*

*Multiplication insensée des réunions "premium" alors que l'intendance et les capacités de surveillance ne peuvent pas suivre ; diversification hasardeuse du PMU dans la presse écrite avec la prise de contrôle puis la revente à perte du quotidien Gény-Courses ; diversification tout aussi hasardeuse et onéreuse du PMU dans les paris sportifs, au prix d'un budget de publicité colossal et au risque de brouiller l'identité du preneur de paris, avec les résultats très médiocres que l'on sait. L'Association Nationale des Turfistes demande que le PMU et les sociétés se recentrent sur leur cœur de métier, les courses françaises et les grandes confrontations internationales, au service des turfistes, et que le statut et la formation des commissaires soient revus et améliorés, pour que les parieurs, qui font vivre les courses et toute la filière hippique, soient mieux protégés.*

Éric Blaisse (Secrétaire Général).

[http: www.associationturfistes.fr](http://www.associationturfistes.fr)

« **Point de vue** » de **Julien Fonsèque**,  
notre envoyé spécial à Cheltenham,  
paru dans Paris-Turf du 22 mars 2016

## LE POINT DE VUE

JULIEN FONSEQUE

### Cheltenham : le top !



► Aller à Cheltenham, c'était un rêve de gosse. Fervent supporter de **Kauto Star**, combien de fois ai-je applaudi le champion de Paul Nicholls devant mon écran de télévision ? Je m'étais fait la promesse d'aller un jour assister à la Gold Cup en chair et en os à Cheltenham. C'est chose faite. Malgré l'immensité du site, on sent clairement la passion des turfistes amateurs de bières en tout genre. Pour parier sur une course, il n'y a rien de plus simple avec des bookmakers indépendants devant la piste et des stands aménagés dans les tribunes. Tout est fait pour faciliter la vie des turfistes. En ce qui concerne la nourriture, les bars et tout le reste, c'est sans commune mesure avec la France, où j'ai par exemple dû attendre une demi-heure l'autre jour pour boire un café à Saint-Cloud. Seul inconvénient, le prix de l'entrée, extrêmement cher par rapport à nos hippodromes français. Après quelques nuits blanches pour chercher comment m'y rendre, j'ai finalement réussi à trouver mon bonheur sur Internet, un "package" comprenant le transport depuis Londres, plus l'entrée sur le champ de courses. J'ai alors posé un jour

de congé pour prendre la direction de la capitale anglaise et je suis arrivé vendredi, le jour de la Gold Cup, avant 8 heures. J'étais tellement excité que sur ma page Facebook, je me suis comparé à "un Musulman se rendant à la Mecque". J'ai sacrifié un peu plus de 200 euros pour faire ce voyage, mais cela en valait la peine, car le spectacle a bel et bien été grandiose !

Je dois avouer que mon retour le lendemain à Auteuil m'a attristé : voir un si bel hippodrome, un samedi, vide avec pourtant des champions en piste tels que **Milord Thomas** ou **Shannon Rock**, pour ne citer qu'eux... c'était comme si j'étais revenu dans un stade de Ligue 2 après avoir goûté à un match de Ligue des Champions. Et pourtant j'aime énormément nos champions et nos courses françaises. Alors j'essaie de comprendre un peu. Qu'est-ce qui fait la différence entre Cheltenham et Auteuil ? La ferveur du public, l'ambiance sur le champ de courses, la passion des turfistes d'outre-Manche pour les courses...

**Julien Fonsèque, turfiste passionné, membre du bureau de l'Association Nationale des Turfistes (ANT)**



# NOS ADHÉRENTS ONT LA PAROLE

## *QUESTION DE MÉTHODE*

*L'Association Nationale des Turfistes n'a pas vocation à proposer des pronostics ou des méthodes de jeux. Mais tous les adhérents de l'association peuvent, à titre personnel, nous faire part de leur expérience en matière de jeu. Aujourd'hui c'est Maurice Rousset, membre de l'ANT et spécialiste de méthodes de jeux sur l'internet, qui nous donne son conseil n° 1 concernant LA GESTION DES ÉCARTS. Nous le remercions de cette contribution, et nous vous invitons, vous aussi, à nous adresser vos témoignages, cette rubrique est la vôtre.*

### ***Que faire en période d'écart dans des pronostics au jeu simple ?***

A certains moments dans une année, il peut toujours y avoir des périodes défavorables, que ce soit dans des méthodes ou des pronostics. Cela peut être la faute à pas de chance, des mauvaises conditions de course d'un cheval ou d'un driver qui fait des siennes. Si vous jouez habituellement un pronostic régulier et rentable, il faut passer outre et surtout ne pas s'arrêter ou changer de jeu. Car si vous arrêtez, vous perdrez à coup sûr ce que vous avez investi auparavant.

Par exemple, les pronostics du site principal que je gère ont fait leurs preuves depuis plusieurs années et se sont toujours rétablis rapidement en cas de mauvaise période, sans atteindre des écarts importants.

Quand rien ne va, consultez les bilans passés du pronostic et vous vous apercevrez que cela est déjà arrivé mais que finalement, cela s'est rétabli par la suite. Il faut toujours garder à l'esprit que l'on peut faire du bénéfice aux courses mais que l'on ne peut gagner dans 100% des cas.

Voici mon conseil : commencez toujours à miser le minimum. Quand votre bénéfice sera conséquent, augmentez un peu vos mises et ainsi de suite. Ne faites surtout pas l'inverse : si vous commencez à miser gros et que vous tombez sur un écart, vous allez prendre peur et à coup sûr baisser vos mises les coups suivants. Il sera dur ensuite de récupérer vos mises perdues.

Mes conseils favoris : doucement mais sûrement... Méthode, Discipline et Psychologie...

Maurice ROUSSET,  
membre de l'ANT, gérant des Editions Magic pronos, [www.magicien-du-turf.biz](http://www.magicien-du-turf.biz).

## L'ANT-TOP ET L'ANT-FLOP de mars-avril 2016

*Les bons points et les mauvais points de ces deux derniers mois*

### **L'ANT-TOP**

- Les coups de cœur

Un premier coup de cœur à notre champion CIRRUS DES AIGLES dont Corine Barande Barbe a annoncé le départ à la retraite début avril, à l'âge de 10 ans. Vainqueur de sept groupes 1, CIRRUS DES AIGLES était très populaire en raison de son origine roturière et de son extraordinaire longévité. Rappelons qu'il a gagné l'année dernière le Prix Ganay (pour la 3<sup>e</sup> fois) à l'âge de 9 ans !

Un deuxième coup de cœur à son compagnon d'écurie GARLINGARI, le "Petit Prince" de Corine Barande Barbe, qui semble vouloir prendre la relève de son glorieux aîné... L'Association Nationale des Turfistes adore ces écuries qui aiment les chevaux, qui les respectent, qui les font bien vieillir, qui courent toujours pour gagner et qui respectent toujours le public et les parieurs.

- Les coups de pouce

Un grand bravo à toutes les jeunes filles qui se lancent courageusement dans la carrière de jockey dans un monde régi par les hommes et pour les hommes. Un coup de pouce particulier à Laura Poggionovo, 20 ans, apprentie chez Yannick Fouin, auteur d'un doublé retentissant sur les haies à Auteuil le 13 mars et le 13 avril, mais vainqueur aussi en plat à Saint-Cloud le 20 mars ; à Isis Magnin, 17 ans, apprentie chez Jean-Pierre Gauvin, déjà titulaire de huit victoires « premium » en 2016, et qui n'arrête pas de défier les garçons et de devancer bien des jockeys vedettes à chacune de ses victoires ; et à Pauline Prod'homme, 27 ans, qui, en remportant une course d'obstacles le 29 avril à Compiègne, a complété d'une façon extraordinaire son palmarès qui comprenait déjà des victoires en plat, mais aussi au trot attelé et au trot monté.

- Les bons points

Un bon point à France Galop qui a (enfin) tenu compte des doléances des turfistes concernant les moyens d'acheminement aux hippodromes en organisant un service de navettes gratuit à treize reprises cette année pour se rendre à l'hippodrome de Saint-Cloud à partir de la Porte Maillot.

Un bon point aux commissaires de France galop, qui, très souvent depuis quelques mois, convoquent (enfin) les jockeys qui se relèvent trop tôt dans la ligne d'arrivée et leur adressent des avertissements.

## ***L'ANT-FLOP***

- Les coups de bâton

Un grand coup de bâton au jockey de trot Damien Bonne, une grande vedette du dernier meeting d'hiver de Vincennes, qui a perdu son contrôle trop souvent au cours des derniers mois, abusant de sa cravache à l'égard de ses chevaux d'une façon si brutale qu'il a soulevé à plusieurs reprises l'indignation du public. Il a ainsi été sanctionné le 10 janvier, le 14 janvier, le 5 mars et le 10 mars "pour avoir fait un usage abusif de sa cravache" ou bien "pour avoir fait un usage non réglementaire de sa cravache". L'Association Nationale des Turfistes demande qu'en présence de telles récidives, qui nuisent gravement à la santé des chevaux et à l'image des courses, les sanctions prises à l'égard des fautifs soient beaucoup plus importantes que de simples petites amendes ou mises à pied.

Un autre coup de bâton à tous ceux qui perdent leur contrôle en course ou dans les moments qui précèdent ou qui suivent la course. Les cadences effrénées auxquelles la multiplication des réunions premium soumet les professionnels provoquent de plus en plus de dysfonctionnements. Les nerfs des entraîneurs et des jockeys sont soumis à rude épreuve. A Cagnes, un cheval avait pris la place d'un autre dans sa stalle de départ. A Enghien, un cheval a couru à la place d'un autre, et les parieurs lésés attendent toujours d'être remboursés. Au Croisé-Laroche, deux drivers amateurs se sont battus dans les écuries, une jeune femme recevant un coup de poing au visage de la part de son collègue. A Marseille-Vivaux, c'est Julien Augé qui s'est trompé d'un tour. Écoutons ses explications, données dans Paris-Turf : "On est toujours dans les transports, sous pression, et le moindre relâchement se paye cash. C'est ce qui m'est arrivé." Bravo à Julien pour sa franchise. Mais c'est toute l'organisation des courses qu'il faut revoir, en particulier quand des entraîneurs ou des jockeys décident de participer à plus d'une réunion dans la même journée. Pour les jockeys, cela devrait rester exceptionnel : il y a suffisamment de jockeys de talent qui ne montent pas assez souvent.

- Les mauvais points

Les retards incessants des départs des courses, dus aussi bien à l'indiscipline des hommes qu'au manque de dressage des chevaux et au laxisme ambiant. Maintenant que, souvent, il y a une course tous les quarts d'heure ou même toutes les dix minutes, les retards n'arrêtent pas de se répercuter les uns sur les autres, si bien que, de plus en plus, du fait du retard accumulé, on doit quitter un hippodrome pour en rejoindre un autre sans même connaître l'arrivée

exacte de la course qui vient d'avoir lieu. On devrait méditer cette suggestion de Jean-Louis Burgat dans Paris-Turf du 23 avril 2016 : « Il ne faut jamais quitter une course sans avoir vu le sourire de l'équipe qui a gagné. »

- Un dernier avertissement

L'entraîneur Guy Chérel a écopé d'une amende de 15 000 euros pour contrôle positif de son cheval AIGRETTE DU LOIR. Selon les termes du Bulletin Officiel, "s'agissant d'une quatrième récidive en cinq ans, cette amende constitue l'amende maximale prévue en la matière avant la suspension ou le retrait des agréments notamment d'entraîneur public". On se rappelle qu'au trot, Jean-Philippe Dubois et Pierre Levesque, sanctionnés eux aussi à plusieurs reprises, avaient fait passer leur entraînement sous le nom d'un collaborateur (Philippe Moulin, Mike Leenders) pour éviter une suspension à vie. Guy Chérel va-t-il utiliser le même subterfuge ?

# ADHÉREZ OU FAITES ADHÉRER À L'ANT

*Vous n'avez pas encore renouvelé votre cotisation à l'ANT? Faites-le dès maintenant!*

*Vous avez des amis turfistes qui n'adhèrent pas encore à notre association? Persuadez-les de nous rejoindre, donnez-leur à remplir ce coupon d'adhésion, si nous sommes plus nombreux nous serons plus forts pour défendre les intérêts des turfistes et de toute la filière cheval.*

## ADHÉSION ET COTISATION POUR L'ANNÉE 2016

Merci d'adhérer à l'ANT en adressant votre cotisation à l'Association Nationale des Turfistes pour l'année 2016. Nous vous adresserons en retour votre carte d'adhérent et un reçu pour votre cotisation, et vous recevrez la « *Lettre aux adhérents* » à chacune de ses parutions.

*Cocher la case voulue ; chacun choisit librement le montant de sa cotisation :*

\* cotisation « adhérent »     10 euros

\* cotisation « soutien »     20 euros     30 euros     40 euros     50 euros ou plus =

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**ADRESSE :**

**TELEPHONE (facultatif) :**

**ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour bénéficier de l'envoi par mail de la *Lettre aux adhérents*) :**

**Merci de noter à nouveau votre ADRESSE E-MAIL pour qu'il n'y ait pas d'erreur :**

**Date et signature :**

*Cette feuille, complétée, signée et accompagnée d'un chèque, est à envoyer à l'adresse de l'Association :*

**Association Nationale des Turfistes**

**48 rue Foucher-Lepelletier**

**92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**

**21**

*Lettre aux adhérents n° 47*

## ***RENDEZ-VOUS AU PROCHAIN NUMÉRO***

Jusqu'à cette année, la « *Lettre aux adhérents* » était envoyée « en version papier », par courrier, deux fois par an en moyenne (46 numéros en 20 ans), à tous les adhérents de l'ANT. Maintenant qu'elle est envoyée par voie numérique, nous allons essayer de faire en sorte que sa parution soit plus fréquente, par exemple le premier lundi du mois, tous les deux mois. Bien entendu, si l'actualité le demande, des parutions supplémentaires pourront avoir lieu.

Le prochain numéro de la « *Lettre aux adhérents* » (n° 48) est prévu pour être diffusé par mail le lundi 4 juillet 2016.

N'hésitez pas à nous faire parvenir d'ici là vos réactions ou vos contributions au débat. La rubrique « **NOS ADHÉRENTS ONT LA PAROLE** » accueillera avec plaisir vos articles.

## ***REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK***

*Rejoignez-nous sur Facebook, venez en toute liberté réagir à l'actualité, exprimer votre avis et échanger avec d'autres turfistes. Notre page « Association Nationale des Turfistes » compte **1043 sympathisants**. Venez grossir leur nombre et discuter avec eux !*

### **ASPECTS PRATIQUES :**

- *Facebook est disponible sur l'INTERNET, depuis un ordinateur ou un Smartphone, à l'adresse :  
<https://www.facebook.com/associationturfistes>.*
- *Créer un lien ou un favori sur son bureau évite de ressaisir l'adresse.*
- *Si vous ne disposez pas d'un compte Facebook, vous pouvez consulter quand même les pages qui vous intéressent.*
- *Pour créer un compte Facebook, aller sur <https://fr-fr.facebook.com/r.php>*
- *Pour s'inscrire, il est demandé une adresse mail : privilégier la création d'une adresse nouvelle (même avec pseudonyme) pour ne pas interférer avec votre adresse de tous les jours, et éviter les désagréments, publicités, etc.*